



**Eléments de rémunération de Frédéric Vincent en tant que Président – Directeur Général, publiés en application du Code de Gouvernement d’Entreprise AFEP-MEDEF et du Règlement Intérieur du Conseil d’administration**

---

**Décision du Conseil d’administration du 26 mai 2009**

**Le 28 mai 2009**

Le Conseil d’Administration du 26 mai 2009, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a précisé les modalités de versement du Plan d’Intéressement Long Terme associé au plan de stock option n°8 (le « PILT 2010 »<sup>1</sup>), en prévoyant qu’en deçà d’une atteinte des objectifs à 60%, aucun versement ne sera effectué au titre du PILT 2010. Au-delà, l’intéressement au titre du PILT 2010 sera payé à hauteur du taux moyen de réalisation des objectifs, plafonné à 100%.

Frédéric Vincent, Président-Directeur Général de Nexans, est bénéficiaire de ce PILT et est donc concerné par cette disposition.

---

<sup>1</sup> Le Conseil d’administration de Nexans du 25 novembre 2008 a adopté un « PILT 2010 » associé à l’attribution du plan de stock options n° 8. Ce PILT 2010, qui concerne 216 bénéficiaires, prévoit un versement égal au 2/3 du bonus cible 2009 en fonction de l’atteinte d’objectifs quantitatifs à horizon 2010.